

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Mémotri
Un doute, une question ?
04 71 60 72 64

→ **Le tri.** Ces déchets se recyclent, pensez à les trier.

- Emballages**
Conteneur jaune
OU
Sac jaune
Bouteilles, bidons, flacons en plastique
Cartons, boîtes, cartonnages, brique alimentaire
Boîtes, couvercles, bouchons, emballages métalliques
- Papier**
Conteneur bleu
OU
Sac bleu
Nouvelles, journaux, presse, prospectus, périodiques
Cartes, papiers
- Verre**
Conteneur vert
Bouteilles, pots, bocaux, flacons en verre
Fait de verre

→ **Les ordures ménagères,** pour ces déchets.
Sac
Vieux emballages en plastique, bouchons en plastique en polypropylène, sacs et films d'emballage, sacs-bouteilles, verre cassé, autres débris, etc. (à l'exception)

→ **Le compostage,** et nos déchets deviennent humus.
Composteur
Mise en œuvre avec fines coupelles d'ardoise, déchets de fruits et légumes, fruits et légumes abîmés, tiges de gazon, fleurs fanées, déchets de jardin, aucun bois. Pas de viande ni de ossements.

→ **La déchetterie,** pour ces déchets.
Produits chimiques, pots de peinture, huiles de moteur et alimentaires, produits usagés, vêtements, appareils électroménagers, jouets à pile, câbles, batteries, pneus de voiture. Bouteilles, tiges de gazon.

→ **Les points de ventes,** pour ces déchets.
Piles, petites batteries, ampoules, tubes fluorescentes, médicaments.

SYTEC
SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST-CANTAL
ZA Rozier Coren / ZA La Floribane 15100 Saint-Flour
www.sytec15.fr

Pour toute information :

<https://www.hautesterres.fr/territoire-vie-facile/0-dechet-0-gaspillage/>

OU appeler les services Hautes Terres Communauté au :

04 71 20 22 62

DIENNE - LE CHAUMEIL

De nouveaux emplacements de Bacs



- Hautes Terres Communauté a entamé une démarche d'optimisation des tournées afin d'améliorer le système de collecte des ordures ménagères.

L'objectif est simple : Réduire le temps de collecte tout en garantissant le service aux usagers.

Ainsi, sur l'ensemble du territoire, nous avons constaté des problèmes disparates d'un secteur à l'autre :

- Absence de bacs roulants collectifs
- Dépôts de sacs d'ordures sur la voie publique.
- Nombre de bacs inappropriés

Ces différentes pratiques constituent un risque sanitaire et ne permettent pas d'assurer la collecte des déchets dans de bonnes conditions et provoquent des nuisances sur la voie publique.

- Ainsi, conjointement avec la commune de Dienne, Hautes Terres Communauté procède à une nouvelle organisation :

- Mise en place ou déplacement de bacs roulants
- Création de points de regroupement
- Rajouts ou suppression de bacs



Dorénavant dans votre village, les sacs d'ordures ménagères seront à déposer uniquement dans les bacs mis à disposition par Hautes Terres Communauté.

Vous trouverez à l'intérieur un plan d'implantation des points de collecte vous concernant.

Votre point de collecte peut être légèrement déplacé en cas d'aménagement au sol particulier (dalle béton, empiérement, etc...).

Dans votre village, vous retrouverez un point de collecte.

